

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87 - 362 du 5 Novembre 1987

chargeant le Camarade Barnabé
BIDOUZO, Ministre des Finances et de
l'Economie de l'intérim du Camarade
Ali HOUDOU, Ministre de l'Information
et des Communications pour compter du
2 Novembre 1987

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 2 Novembre 1987, le Camarade Barnabé BIDOUZO, Ministre des Finances et de l'Economie, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et des Communications pendant l'absence du Camarade Ali HOUDOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 5 Novembre 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU.-

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 ANR 2 CPC 6 PPC 2 MFE-MIC
6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-GDE CHANC. 3 BN-DAN 2
FASJEP-UNB 2 PREFETS 6 JORPB 1.-